

FAQ CANDIDATURES SUBVENTIONS « LEGS POIX »

Questions sur les conditions de participation

Dans l'appel à candidatures, il est précisé que les projets en recherche fondamentale ayant trait aux poumons sont éligibles. Toutefois, comment considérer les termes « pneumologie » et « phtisiologie » qui sont réservés aux médecins plus qu'aux chercheurs ?

Il faut considérer les termes de « pneumologie » et « phtisiologie » dans une acception large ; il s'agit des termes précisés dans le testament du docteur Poix qui remonte aux années 50.

Les projets portant sur le sujet des tumeurs du poumon sont-ils éligibles ?

Oui.

Les projets portant sur le sujet du Covid sont-ils éligibles ?

Oui.

Un candidat praticien hospitalier (non universitaire) titulaire affilié à une unité mixte est-il éligible ?

Oui.

Les candidats étrangers sont-ils éligibles ?

Oui, les candidats étrangers sont éligibles. Il n'y a aucun critère lié à la nationalité des candidats.

Questions sur le contenu du dossier de candidature

Le résumé et la présentation détaillée du sujet de recherche peuvent-ils être rédigés dans une autre langue que le français ?

Non.

Y a-t-il un format souhaité pour la présentation détaillée du sujet de recherche ?

La présentation détaillée du sujet de la recherche doit faire 15 pages maximum. Les candidats devront y préciser le programme de leur recherche, en indiquant son thème, son contenu et indiquer qui en sera le bénéficiaire. Ils devront décrire l'environnement scientifique du laboratoire, les relations qu'il entretient avec le milieu scientifique immédiat et l'incidence que l'aide versée par la chancellerie aura sur les activités du laboratoire. Des illustrations peuvent intégrer le texte ou figurer en annexe.

Y a-t-il un format souhaité pour la note présentant le responsable scientifique et administratif du programme de recherche, la composition de l'équipe associée et le rôle de chacun ?

Non.

Où se trouve le document « Attestation sur l'honneur » à télécharger ?

L'attestation sur l'honneur à télécharger et compléter est disponible sur la page d'accueil du legs Poix dans l'onglet « Contenu du dossier de candidature ».

Questions informations pratiques

Si le candidat est rattaché à plusieurs laboratoires, quel laboratoire doit-il mentionner pour soumettre son dossier de candidature ?

Le candidat doit soumettre son dossier selon le rattachement administratif du laboratoire qui porte le projet. En effet, la subvention sera versée directement auprès de l'établissement de rattachement qui sera ensuite chargé de transmettre les fonds au laboratoire concerné.

Quel est le montant maximal alloué par projet ?

Le montant maximal de la subvention accordée par projet est de 30 000 € mais les montants peuvent être revus à la hausse ou la baisse selon les décisions du jury.

Quand les candidats seront-ils informés des résultats ?

Les candidats seront informés des résultats par e-mail à la fin du mois de mars au plus tard.

Y a-t-il un délai pour l'utilisation des subventions ?

Non, les subventions sont attribuées pour un projet de recherche.

Y a-t-il un délai d'utilisation après le versement du Legs Poix ?

Non, une fois le versement accordé, le laboratoire est libre de l'utiliser conformément aux nécessités du projet de recherche.

Les établissements bénéficiaires des subventions peuvent-ils prélever des frais de gestion sur le montant du versement perçu ?

Non, aucun frais de gestion ne doit être prélevé par les établissements bénéficiaires. Les subventions accordées par la chancellerie seront reversées intégralement aux laboratoires.

Quelles sont les obligations des récipiendaires à la fin de leur projet de recherche ?

Les récipiendaires s'engagent à envoyer à la chancellerie au terme de leur projet de recherche, un rapport d'activité faisant mention de l'utilisation des crédits et citant les publications ayant bénéficié de l'aide reçue, telle que mentionné dans l'appel à candidatures joint.